

COMMUNE DE WOLUWE-ST-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/Réf : PHD/kg-S/661
N/Réf. : AVL/ah/WSP-2.118/s518
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Vandendriessche, 20. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'agrandissement de deux baies de fenêtre dans le pignon sud-est et l'installation d'une ouverture supplémentaire dans le pan de toiture sud-ouest.

Suite à votre courrier du 23 mars 2012 sous référence, réceptionné le 27 mars dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 avril 2012.

Le dossier concerne une villa située dans la zone de protection de la maison et du jardin Stoclet. Elle est également comprise dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour de ce bien dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Les interventions visent la création de nouvelles baies tant dans le pignon sud-est que dans le versant sud-ouest de la toiture.

La Commission observe que, bien que situés dans la zone de protection d'un bien classé, les travaux proposés ne seront pas visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Elle ne s'oppose donc pas à la demande.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U.